

NOTICE

SUR LE PAPIER-GLACE DE M. QUÉNEDEY ;

PAR M. GILLET DE LAUMONT,

Inspecteur général au Corps royal des Mines.

LES inventions qui offrent des moyens nouveaux utiles aux arts ne sauraient être trop connus, c'est ce qui m'a engagé à rédiger cette notice sur le *papier-glace*, quoique son usage, suivant notre manière actuelle de voir, soit déjà ancien (1).

Cette matière, qui remplace avantageusement le *papier* à calquer, a une surface unie et une transparence qui approche de celle d'une *glace*, d'où elle a reçu le nom de *papier-glace*. Elle est aujourd'hui fort recherchée par les graveurs, par les amateurs, qui s'en servent non-seulement pour *calquer*, mais aussi pour *graver*, soit au trait, soit à la manière du lavis, et avec laquelle on peut tirer un assez grand nombre d'épreuves, sur du papier, du bois, du plâtre et une infinité de corps plans, et même légèrement convexes ou concaves (2).

(1) Il a été présenté à la Société d'Encouragement en 1810, mais on n'y considéra pas alors la propriété de pouvoir servir de planche pour graver : il a été décrit ensuite dans la *Bibliothèque physico-économique* en 1816, tome Ier., p. 595.

(2) Quand il ne s'agit que de *calquer*, on a plus de facilité

Pour *graver au trait* sur cette matière, qui forme une nouvelle espèce de planche tendre et légère, on se sert de pointes fines d'acier, avec lesquelles, en appuyant légèrement, mais assez pour former des traits capables de retenir la couleur, on parvient, en tenant la pointe perpendiculairement à la planche, à exécuter les traits les plus délicats ; en se servant de pointes moins fines et en appuyant un peu plus, on en obtient d'assez forts pour faire produire l'effet aux gravures, jamais autant qu'on le pourrait faire sur une planche de métal, mais avec bien plus de facilité.

Lorsqu'on veut *graver à la manière du lavis*, en passant des roulettes à grains fins sur le *papier-glace*, ou en grattant légèrement sa surface, on le rend susceptible de retenir assez de couleur pour imiter les tons légers du lavis, et l'on peut obtenir ainsi des épreuves très-favorables, pour être ensuite enluminées ; pour en avoir de bonnes, il faut employer du papier bien uni (du papier vélin) sans aucunement le mouiller.

L'encre grasse des imprimeurs en taille-douce est la meilleure dont on puisse se servir ; à son défaut, celle des imprimeurs en lettres et toutes les couleurs à l'huile broyées très-fines, dont on se sert pour peindre le tableau. On peut aussi employer la *plombagine*, le *molybdène*,

à se servir de feuilles très-minces, sur-tout si l'objet à copier est un peu marqué ou surchargé ; le côté le moins uni est alors le plus avantageux pour recevoir les traits de la plume ou les couleurs. Lorsqu'il s'agit de *graver*, il faut prendre des feuilles plus épaisses et choisir le côté le plus uni, afin d'obtenir de meilleures épreuves.

le *crayon rouge* ou *noir*, le *noir de fumée*, bien mêlés avec une matière grasse ; on peut même se servir de ces dernières matières, sèches, et j'ai employé avec succès de la *mouchure de chandelle* broyée très-fine, qui conserve assez d'onctuosité pour adhérer au papier, et a l'avantage de se trouver par-tout.

Pour tirer des *épreuves sur du papier*, toutes les presses sont bonnes ; on peut même, lorsqu'on n'en a pas à sa disposition, en obtenir de passables en posant le papier que l'on veut imprimer, sur un corps bien uni, tel qu'une glace, un marbre ; puis mettant le côté gravé du *papier-glace* sur celui vélin et frottant avec l'auneau poli d'une clef, en appuyant sur les deux papiers fixés l'un sur l'autre, à l'aide de petites boulettes de cire. Avec des soins, on peut tirer ainsi une trentaine d'épreuves, en mettant chaque fois de la couleur nouvelle, et essuyant le *papier-glace* avec un linge très-fin et usé, sans enlever la couleur des traits peu profonds qu'il porte. Pour ne point plisser ou déformer le papier en l'essuyant, il est bon de le fixer sur une feuille de fer-blanc, d'ivoire ou de bois bien unie ; lorsqu'on se sert d'une presse d'imprimeur, on peut, avec de l'habitude, tirer cent et plus d'épreuves (1).

Nous ne parlerons pas de la composition de

(1) Il faut beaucoup plus de précaution pour obtenir des épreuves sur des corps dont les surfaces sont légèrement irrégulières, afin d'empêcher le papier de se plisser et les traits de doubler ; mais il paraît que l'on y parviendrait en appuyant sur le *papier-glace* avec des corps flexibles ou avec des sa-

cette matière, qui est la propriété de M. Quénevey, qui a imaginé le physionotrace avec feu M. Chrétien, et continue à s'en servir avec succès en y employant son *papier-glace* depuis environ quinze ans (1). Cet artiste habile, peintre et graveur, donnera aux personnes qui iront le voir une instruction pour graver elles-mêmes sur son papier transparent ; il leur fera part de l'idée heureuse qu'il a eue, lorsque l'on a besoin d'un grand nombre d'épreuves sans tenir à une grande perfection, de porter en un moment le trait d'une gravure fraîche, faite avec le *papier-glace*, sur une planche vernie, de cuivre ou d'étain, en le posant à sec sur cette planche, et faisant passer le tout sous le rouleau d'une presse. La rebarbe légère que l'on a faite en gravant, fortement pressée par le rouleau, enlève le vernis de la planche de métal par-tout où elle la touche, laquelle se trouve en un instant disposée à recevoir l'acide, ainsi que l'on y parviendrait longuement en passant la pointe sèche sur tous les traits d'un calque que l'on y aurait tracé.

L'usage du *papier-glace*, d'une grande trans-

chets remplis de sable fin, que l'on presserait ensuite fortement.

(1) Il demeure rue Neuve-des-Petits-Champs, n^o. 15, près le Péron du Palais-Royal, à Paris. Il tient un assortiment de *papier-glace* de diverses grandeurs et épaisseurs ainsi que des pains à cacheter de différentes couleurs faits avec cette matière, que l'on ne peut enlever sans altérer le papier ; tandis qu'avec les pains à cacheter de pâte ordinaire, le cachet d'une lettre se divisant souvent facilement en deux, la lettre peut être ouverte, avec de l'adresse, et refermée sans que l'on s'en aperçoive.

parence et d'une extrême légèreté, étant plus répandu, nous paraît devoir être infiniment utile non-seulement aux graveurs, mais encore aux officiers, aux ingénieurs, aux naturalistes, aux voyageurs, qui peuvent, sans embarras, porter plusieurs planches pareilles dans leurs portefeuilles, y graver avec une simple pointe et ombrer avec un grattoir, un portrait, une fleur, une machine, une carte géographique, une inscription, un plan, etc., etc., et envoyer au loin des gravures des objets qu'ils auront eu occasion de découvrir, ou de ceux qui se rapporteront aux travaux dont ils s'occuperont.

DESCRIPTION et usage d'une espèce de marteau nommé ductilimètre, pour connaître et comparer facilement la ductilité de différens métaux fusibles, comme le plomb, l'étain, etc., composé par M. Regnier, ancien conservateur du Musée de l'artillerie, etc. (1).

L'INSTRUMENT dont il s'agit est représenté *Pl. II, fig. 1*; il vient d'être établi à Paris pour l'usage des donanes de France, afin de connaître et de choisir les plombs les plus doux, propres au plombage des colis. Il est composé :

- 1°. D'une masse en fer d'une pesanteur connue, emmanchée au bout d'un levier de même métal, qui a 80 centimètres de long; Description.
- 2°. D'un essieu transversal, mobile sur son axe, au centre de deux pompées qui maintiennent cette espèce de marteau à bascule;
- 3°. D'un petit tasseau en fer qui sert d'enclume sous le choc du marteau;
- 4°. D'un petit tréteau en bois sur lequel est établi ce mécanisme;
- 5°. Enfin, d'un quart de cercle en bois peint, divisé en 90 degrés, fixé sur le plateau du tréteau. Cette division sert à déterminer le degré d'élévation qu'on veut donner au marteau dans les épreuves.

Pour obtenir l'uniformité nécessaire dans les essais, on a fondu différens plombs dans un moule à balles de fusil de 26 à la livre; ces balles donnent 10 millimètres de diamètre, et après les avoir ébarbées avec soin, on les a placées au centre du tasseau, dont la surface est gravée de plusieurs cercles concentriques. Usage.

(1) M. Regnier demeure rue de l'Université, n°. 4.